

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2897

85 – VENDÉE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHE-SUR-YON

Ventes et cessions

330 956 566 RCS La Roche-sur-Yon.

ATLANTIQUE MATERIAUX.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 800000.00 EUR.

Adresse : route de Moutier Sur Lay, Zi Nord, 85400 Luçon.

Précédent propriétaire : 330 956 566 RCS La Roche-sur-Yon. **ATLANTIQUE MATERIAUX.**

Oppositions : Article L.236-26 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de scission nationale. Société scindée : ATLANTIQUE MATERIAUX Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Zi Nord, route de Moutier Sur Lay 85400 Luçon Capital : 800000.00 EUR Numéro unique d'identification : 330956566 Lieu d'immatriculation : La Roche-sur-Yon. Société bénéficiaire de la scission : ATLANTIQUE AGGLOS Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Zi Nord, route des Moutiers sur la Lay 85400 Luçon Capital : 1000.00 EUR Numéro unique d'identification : 978154508 Lieu d'immatriculation : La Roche-sur-Yon. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : actif de 959765.96 EUR - passif de 597686.97 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : A l'effet de rémunérer l'Apport, la Société bénéficiaire procédera à une augmentation de son capital par création d'actions nouvelles qui seront attribuées à la Société apporteuse. En contrepartie de la valeur nette comptable des apports effectués par la Société apporteuse, il sera attribué à cette dernière trois cent soixante-deux mille soixante-dix-huit (362.078) actions nouvelles d'UN EURO (1,00 €) chacune, entièrement libérées, créées à titre d'augmentation de son capital par la Société bénéficiaire qui sera porté de 1.000,00 € à 363.078,00 €, soit une augmentation de capital de la somme de TROIS CENT SOIXANTE-DEUX MILLE SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS (362 078,00 EUR). La différence entre la valeur des titres émis par la Société bénéficiaire en rémunération de l'apport de la Société apporteuse et la valeur de la Branche d'Activité Apportée par cette dernière, soit la somme de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTIMES (0,99 EUR) formant rompus, sera inscrite au crédit du compte courant d'associé de la Société apporteuse dans les livres de la Société bénéficiaire. Montant de la prime de scission : 0.00 EUR. Date du projet commun de scission : 19.11.2024. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ATLANTIQUE MATERIAUX : 19.11.2024 (au greffe du tribunal de commerce de La Roche sur Yon). Pour la société ATLANTIQUE AGGLOS : 19.11.2024 (au greffe du tribunal de commerce de La Roche sur Yon)..